



Note de présentation générale

Budget primitif (BP) 2025

Conseil municipal du 21 février 2025

Introduction

Le budget est une étape essentielle de la vie d'une commune. **Il doit ainsi être voté, pour une collectivité territoriale, assujettie aux règles relatives à la nomenclature budgétaire M57, avant le 15 avril de l'année n.**

Le contexte actuel, relatif à l'absence de vote de la loi de finances avant la fin de l'année 2024, est à l'origine d'incertitudes concernant les concours financiers de l'Etat et les revalorisations des valeurs locatives, qui chaque année, ont suivi peu ou prou l'inflation.

Cependant, au regard des délais légaux, la commune de Notre-Dame de Bondeville ne peut pas attendre la promulgation de la loi de finances, pour voter son budget, au regard de l'incertitude existante et des risques afférents.

Le budget proposé se veut donc prudent et prend en compte des variables d'évolution qui s'inscrivent dans la continuité de la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2025.

Les axes principaux de ce budget sont les suivants :

- **continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement**, tout en initiant pour la première année, une démarche de **recrutement de personnel supplémentaire**, afin de disposer de davantage d'expertise en interne concernant des postes stratégiques ;
- effectuer des propositions de dépenses de fonctionnement 2025 en lien avec l'évolution des recettes de fonctionnement de l'année ;
- **définir les conditions de l'aléa**, notamment concernant les dépenses relatives aux consommables ;
- **finaliser les dépenses d'investissement relatives à la construction de l'école communale.**

Il est important de préciser, comme cela a pu être évoqué, lors de la dernière séance plénière, que l'investissement relatif à la nouvelle école communale est conséquent. Pour autant, la commune s'engage, à l'issue de ces travaux à favoriser des priorités réglementaires comme la mise en place du décret tertiaire et le verdissement des politiques d'investissement.

Enfin, **il est à noter que la commune souhaite voter son budget cette année, sans reprendre directement les résultats et les restes à réaliser, qui seront présentés dans le cadre d'un budget supplémentaire, avant le 30 juin 2025, conformément aux textes en vigueur.** Il s'agit d'un choix de l'exécutif de donner une visibilité plus rapide aux services pour travailler et répondre à leurs obligations de service public. Cela signifie de manière mécanique que le compte administratif et de gestion seront présentés et votés dans la même temporalité que le budget supplémentaire. Cette deuxième étape permettra d'effectuer des premiers ajustements budgétaires.

1. Vision d'ensemble de la section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2025
	TOTAL DES DEPENSES	8 624 785,50 €
011	Charges à caractère général	2 035 483,94 €
012	Charges de personnel	5 580 123,56 €
65	Autres charges de gestion courante	404 197,00 €
66	Charges financières	294 190,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 791,00 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	8 624 785,50 €
	TOTAL DES RECETTES	8 624 785,50 €
013	Atténuations de charges	180 000,00 €
70	Produits du domaine et ventes	293 000,00 €
73	Impôts et taxes	6 062 277,50 €
74	Dotations, subventions et participations	1 970 000,00 €
75	Produits de gestion courante	70 000,00 €
76	Produits financiers	3 118,00 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 390,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	8 624 785,50 €

1.1. Présentation générale des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2025
	TOTAL DES DEPENSES	8 624 785,50 €
011	Charges à caractère général	2 035 483,94 €
012	Charges de personnel	5 580 123,56 €
65	Autres charges de gestion courante	404 197,00 €
66	Charges financières	294 190,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 791,00 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	8 624 785,50 €

L'atterrissage budgétaire n'étant pas encore complètement arrêté, les comparaisons ont été effectuées, sur la base d'un état des chiffres arrêtés au 1^{er} janvier 2025, sans prendre en compte les charges à rattacher et produits à recevoir qui sont en cours de consolidation. Ils seront intégrés au budget supplémentaire.

Dans ce sens, concernant le chapitre 011, charges caractère général, les dépenses 2024 sont évaluées à 1 786 k€ contre 2 035,5 k€ proposés en 2025, soit + 249,5 k€ et + 13,97 %.

Cette augmentation est principalement liée, nous y reviendrons à des besoins supplémentaires en matière de propriété urbaine et d'entretien des espaces verts ainsi qu'une augmentation des dépenses des consommables.

Parallèlement, les charges de personnel (chapitre 012) sont en hausse de + 382,8 k€ et + 7,36 % les dépenses évoluant de 5 197,3 k€ à 5 580,1 k€. Les recrutements supplémentaires envisagés et le glissement vieillesse technicité de l'ordre de 3 % chaque année, expliquent cette hausse des charges de personnel.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) restent stables et n'augmentent que de + 6,2 k€ et + 1,55 %. Les dépenses restent maîtrisées, en l'espèce, la subvention versée au Centre communal d'action sociale (CCAS) et les subventions versées à des organismes de droit privé.

Enfin, le chapitre 66 relatif aux charges financières connaît une augmentation substantielle, au regard de la contractualisation récente d'un emprunt relais avec la banque Postale, d'un montant de 4 M€. Les dépenses évoluent de 142,9 k€ à la fin de l'année 2024 à 294,2 k€, soit + 151,3 k€ et + 105,9 %.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement ne seront pas toutes détaillées, au regard d'éléments qui diffèrent peu d'une année sur l'autre.

1.1.1. Les charges à caractère général : une nécessité de maîtriser les dépenses dites compressibles

Les services techniques et la restauration représentent les deux plus importants postes de dépenses, respectivement 1 016,1 k€ et 223,4 k€, soit 1 239,4 k€ des charges à caractère général arrêtées au 1^{er} janvier 2025 et 60,9 % du total de ces mêmes dépenses. Le troisième poste de dépenses est matérialisé par les affaires juridiques avec près de 145 k€.

- Focus sur les services techniques :

Pour le compte de l'année 2025, l'augmentation est essentiellement liée aux besoins des services techniques au regard d'une proposition budgétaire de près de 1 294 k€, en hausse par rapport à l'année précédente. Comme évoqué *supra*, **les dépenses relatives aux consommables, comprenant le carburant des véhicules représentent 461,8 k€, soit 35,7 % des dépenses courantes des services techniques.** Ces dépenses sont par nature incompressibles et ont été évaluées en prenant en compte un éventuel aléa, au plus juste des besoins.

Les prestations de service représentent 91,4 k€ et ne sont constituées que de dépenses de maintenance (ex. portes automatiques, ascenseurs, fontaines à eau, etc.).

Concernant l'entretien des terrains, les dépenses sont polarisées sur la régénération de la pelouse du terrain de football, soit 14,5 k€ et l'entretien de la Roseraie à hauteur de 58 k€.

Les dépenses de maintenance représentent 122,9 k€ et sont principalement liées aux contrôles à opérer, concernant la sécurité des bâtiments, les deux lots vidéoprotection et les réparations nécessaires à la vie de la commune.

Enfin, il est à souligner que les dépenses de petit équipement et les frais de télécommunications représentent respectivement 115 k€ et 69,5 k€.

Ces dépenses représentent les plus gros postes de dépenses des services techniques, soit 933,1 k€ et 71,1 %. L'ensemble des autres dépenses sont réparties dans les comptes usuels de la collectivités (entretien des bâtiments, locations mobilières, etc.) et représentent des dépenses mesurées et moins importantes en volume.

- Focus sur la restauration :

Les dépenses courantes de la restauration augmentent de 223,4 k€ à 248,3 k€, soit + 24,9 k€ et + 11,14 %.

Cette augmentation est principalement liée au poste de dépense alimentation. Celui à vocation à évoluer de 159,3 k€ à 196 k€ entre les deux années et justifie l'augmentation principale constatée. D'autres postes de dépenses comme l'entretien des biens mobiliers viennent à baisser de près de 5 k€, ce qui justifie cette moindre augmentation.

- Focus sur les affaires juridiques :

Les dépenses arrêtées au 1^{er} janvier de l'année étaient de 145 k€ contre une proposition budgétaire 2025 de 157,3 k€, soit + 12,3 k€ et + 8,48 %.

Les principales dépenses proposées sont les suivantes :

- coût du marché de location des photocopieurs, capture et store, E-GEIDE, les dupli copieurs et les totems d'information : 50,1 k€ ;
- contrats en matière d'assurance responsabilité civile, protection juridique et fonctionnelle : 69,6 k€ ;
- contrats assurance véhicules : 20 k€.

Ces trois dépenses représentent 139,7 k€ et 88,8 % de la dépense prévisionnelle totale.

1.2. Présentation générale des recettes de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2025
	TOTAL DES RECETTES	8 624 785,50 €
013	Atténuations de charges	180 000,00 €
70	Produits du domaine et ventes	293 000,00 €
73	Impôts et taxes	6 062 277,50 €
74	Dotations, subventions et participations	1 970 000,00 €
75	Produits de gestion courante	70 000,00 €
76	Produits financiers	3 118,00 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 390,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	8 624 785,50 €

Les recettes de fonctionnement sont principalement réparties entre les impôts et taxes et les concours de l'Etat, soit 8 032,3 k€ et 93,1 % des recettes de fonctionnement.

Les impôts et taxes devraient augmenter, au même titre que les années précédentes, au regard de l'inflation, à travers une revalorisation des valeurs locatives cadastrales (VLC).

Dans ce sens, les impôts et taxes sont proposées en augmentation de + 317,2 k€, soit + 5,52 %. Cette augmentation correspond à l'inflation estimée pour le compte de l'année 2025 et aux augmentations des rôles constatées les années précédentes. Cependant, ces éléments méritent d'être confirmés par un projet de loi de finances qui doit être voté par le Parlement. En l'état actuel de la situation, il semble de plus en plus complexe d'imaginer le vote de la loi de finances dans le délai qui avait été identifié par la loi spéciale, à savoir le mois de février 2025.

Concernant les dotations de l'Etat et les différents concours associés, il est proposé de maintenir le budget proposé de manière stable. Ainsi, de manière générale, il est proposé la somme de 1 970 k€, soit une augmentation de + 20 k€ et + 1,02 %. **Ces éléments sont confirmés par les exercices précédents avec des recettes de fonctionnement arrêtées au chapitre 74 entre 1 950 k€ et 2 000 k€ sur les quatre derniers exercices budgétaires.**

Les produits de service évoluent de + 4,3 k€, soit + 0,14 %. L'évolution se veut très maîtrisée et correspond à une logique de prendre en compte le contexte économique dans les services à la population.

Les autres recettes de fonctionnement appellent peu de commentaires.

- Focus sur les impôts et taxes :

73	IMPOTS ET TAXES	6 062 277,50 €
73111	Impôts directs locaux	4 429 531,50 €
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation	219 000,00 €
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	146 410,00 €
73174	taxe locale sur la publicité extérieure	18 000,00 €
73211	Attribution de compensation	1 038 000,00 €
73212	Dotation de solidarité communautaire	104 000,00 €
73221	FNGIR	676,00 €
732231	FPIC	106 660,00 €

Comme évoqué *supra*, les impôts et taxes, en l'espèce les deux taxes foncières ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires constituent la majorité des recettes de fonctionnement du chapitre 73, soit 73 % du total.

Les autres recettes sont stables. Ainsi, les attributions de compensation sont figées depuis le transfert des recettes économiques et les compétences à la Métropole de Rouen à sa création, soit 1 038 k€, qui ne connaissent pas d'évolution et sont reportées d'une année sur l'autre.

Les droits de mutation, malgré une crise du marché immobilier restent dynamiques, avec une prévision de près de 219 k€. Ils matérialisent l'achat de biens sur le territoire et des constructions nouvelles d'une année sur l'autre.

- Focus sur dotations et concours de l'Etat :

74	SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	1 970 000,00 €
7411	Dotation forfaitaire	797 000,00 €
741121	Dotation de solidarité rurale	112 000,00 €
74718	Participations Etat autres	- €
74748	Participations autres communes	6 000,00 €
747888	Participations - Autres organismes	87 000,00 €
74833	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	908 000,00 €
74836	Attribution FDPTP	60 000,00 €

La dotation globale de fonctionnement, composé d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de solidarité rurale, est proposée à hauteur 910 k€ et s'avère stable d'une année sur l'autre. **Comme évoqué dans le ROB, la dotation forfaitaire baisse depuis plusieurs années mais la dotation de solidarité rurale vient compenser le manque à gagner.**

Les **exonérations de produits de fiscalité** constituent la deuxième partie du chapitre 74 et sont proposées à hauteur de 908 k€. **Elles mettent en exergue une vulnérabilité forte de la population qui a été évoquées lors des années précédentes.**

- Focus sur les produits de service :

70	PRODUITS DU DOMAINE ET VENTES	293 000,00 €
70311	Concessions cimetière	5 000,00 €
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	1 800,00 €
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	281 200,00 €
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	5 000,00 €

2. Vision d'ensemble de la section d'investissement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2025
	TOTAL DES DEPENSES	5 270 507,29 €
16	Emprunts et dettes assimilées	196 777,00 €
20	Immobilisations incorporelles	145 177,16 €
21	Immobilisations corporelles	887 163,13 €
23	Immobilisations en cours	4 000 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 390,00 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	5 270 507,29 €
	TOTAL DES RECETTES	5 270 507,29 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	500 000,00 €
13	Subventions d'investissement	4 459 716,29 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 791,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	5 270 507,29 €

2.1 Présentation générale des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent en l'état à 5 270,3 k€, contre près de 9 006 k€ prévus au ROB. Ce différentiel s'explique par des dépenses et recettes qui seront prises en compte lors du vote du budget supplémentaire, notamment le solde d'exécution positif de la section d'investissement et l'autofinancement porté au compte 1068 ainsi que les restes à réaliser.

Par ailleurs, **concernant la construction de l'école en particulier, la construction du bâtiment avance plus vite que prévu. Il a ainsi été mandaté la somme de 4 236,1 k€ au 31 décembre 2024 alors qu'il était envisagé le mandatement de la somme de 3 480 k€.** Le montant de dépenses réalisé reste cependant en deçà des estimations du crédit de paiement 2024 qui était de 5,8 M€. La dépense consolidée qui devra être indiquée au budget supplémentaire, comprenant le budget principal devrait ainsi être de près de 7,3 M€.

2.1.1 Les dépenses d'équipement

Articles	OPERATIONS NON AFFECTEES	Prévisions 2025
20	Immobilisations incorporelles	145 177,16 €
2031	Frais d'études	50 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	95 177,16 €
21	Immobilisations corporelles	887 163,13 €
2121	Plantations arbre et arbustes	5 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements terrains	45 000,00 €
21311	Hôtel de ville	1 000,00 €
21312	Bâtiments scolaires	25 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	90 000,00 €
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions-bâtiments publics	378 015,00 €
21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions-bâtiments privés	71 000,00 €
2138	Autres constructions	2 049,00 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	4 000,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	14 000,00 €
21828	Autres matériels de transport	25 440,00 €
21831	Matériel informatique scolaire	2 920,00 €
21838	Autre matériel informatique	47 456,32 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	12 930,00 €
21848	Autres matériel de bureau et mobilier	8 277,41 €
2188	Autres immobilisations corporelles	155 075,40 €
23	Immobilisations en cours	4 000 000,00 €
2313	Constructions	4 000 000,00 €

Au surplus de la construction de l'école communale, dont les dépenses prévisionnelles sont portées au chapitre 23 (immobilisations en cours), les principales dépenses d'équipement sont demandées par les services techniques, de manière non exhaustive comme suit :

- sécurisation des sites, installation de blocs de secours dans l'ensemble des équipements et remplacement des lignes de vie : 159 k€ ;
- rénovation en peinture du réfectoire : 50 k€ ;
- ravalement des façades de l'école Jean Moulin : 25 k€ ;
- transformation d'un local de stockage en local archives : 15 k€ ;
- régénération des courts intérieurs de tennis : 26 k€ ;
- achat de matériels espaces verts : 11 k€ ;
- travaux dans les équipements communaux : 240 k€.

2.1.2 autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement concernent le remboursement du capital de la dette, à hauteur de 196,7 k€ et les opérations d'ordre d'un montant de 41,4 k€.

2.2 **Présentation générale des recettes d'investissement**

Les principales recettes d'investissement concernent mécaniquement la construction de l'école comme suit :

- Métropole de Rouen : 539 080 € ;
- Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) : 670 191,76 € ;
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 770 000 € ;
- Département : 1 663 000 €.

Les autres recettes d'investissement correspondent au fonds de compensation sur la valeur ajoutée qui est prévisionnée à 500 k€ et les opérations d'ordre à hauteur de 310,8 k€.